

Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 11 Juillet 2013

L'an deux mille treize le onze juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARCHIER A., ROUX M., FOREL G., ROUCHOUZE J., FLOURY M., POULENARD G., APPOLLODORUS F., CHARREYRON J.-F., REY P., SOUTEYRAT P.

Pouvoir(s) :

Absent(s) excusé(s) : VAURE M., COMBES G., MASSON R., MOREL K.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire, Préside la séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier compte rendu ;
- Avenant n° 12 à la convention de l'ESAT du Haut Vivarais ;
- Tarifs cantine - participation des familles ;
- Tarifs garderie périscolaire ;
- Convention de sensibilisation aux pratiques musicales ;
- Demande de subvention des écoles pour les transports piscines ;
- Renouvellement des agents contractuels – service scolaire ;
- Convention de formation « remise à niveau prévention secours civique » - service scolaire ;
- Création de poste agent de maîtrise ;
- Dénonciation du contrat d'assurances du personnel auprès de CIGAC ;
- Avenant n° 3 à la convention de remboursement des fournitures et charges de personnel du secrétariat de la Mairie liées aux activités du SIVD ;
- Convention de travaux en rivières – Syndicat des 3 rivières ;
- Convention de mise à disposition de l'exercice du droit de pêche – Association Agréé pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.M.A.) ;
- Convention de prestation cartographie « emploi du feu et zone de débroussaillage » - Lycée Agricole de Lyon Dardilly Ecully ;
- Demande exceptionnelle d'utilisation de la salle polyvalente n°1 ;
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 19 heures 00

Approbation du dernier compte rendu

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

Délibération n° 2013 046 : Convention avec l'ESAT du Haut-Vivarais

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Pour l'année scolaire 2013/2014, le tarif des repas prêts à consommer livrés à la cantine pratiqué par l'E.S.A.T. du Haut Vivrais est 3,85 € T.T.C., et sachant que celui-ci reste inchangé.

Un avenant sera donc signé pour entériner la collaboration avec le CAT pour la prochaine année scolaire.

Délibération n° 2013 047 : Tarifs cantine année scolaire 2013/2014

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Sur la proposition de la commission scolaire, les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2013/2014 sont fixés de la façon suivante :

- Participation des familles 3,00 €
- Participation de la commune 0,85 €
- Participation des adultes 4,60 €

Délibération n° 2013 048 : Tarifs garderie périscolaire année scolaire 2013/-2014

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Pour l'année scolaire 2013/2014, les tarifs de garderie périscolaire sont les suivants :

MATIN	MIDI		SOIR	
de 07 h 00 à 08 h 20	de 11 h 30 à 12 h 30	de 12 h 30 à 13 h 20	de 16 h 30 à 17 h 30	de 16 h 30 à 18 h 30
0,96 €	0,64 €	0,64 €	0,64 €	1,28 €

Délibération n° 2013_049 : Convention sensibilisation aux pratiques musicales

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Une convention est passée entre la Commune de Saint Marcel-lès-Annonay et le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse, Conservatoire dont l'objet est la sensibilisation aux pratiques musicales à l'Ecole durant l'année scolaire 2013/2014.

Le cycle d'éveil musical comprendra, un forfait de 15 séances de 1 heure par classe, qui s'étaleront de septembre 2012 à juin 2013 pour chaque classe (3 classes à l'Ecole Primaire Publique et 3 classes à l'Ecole Primaire Privée), et s'élève à 5 628 €. En sachant que la participation du syndicat mixte est plafonnée à 1 900 €, la Commune s'engage à participer financièrement à hauteur de 3 728 €.

Demande de participation financière aux transports piscine, année scolaire 2013/2014

Délibération n°2013_050 : Ecole Publique

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Délibération n°2013_051 : Ecole Privée St Joseph

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

L'Ecole Publique et l'Ecole Privée St Joseph ont renouvelé leurs demandes de participation financière pour les transports dans le cadre d'un nouveau cycle piscines, à savoir :

- Ecole Publique : 11 séances (période indéfinie) pour 35 élèves ;
- Ecole Privée : 11 séances (période indéfinie) pour 40 élèves ;

Selon un devis du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Deûme, le coût des transports pour une séance s'élève à 77,50 €.

Le Conseil Municipal décide de financer ces transports à hauteur de 50%.

Renouvellement contrat de travail personnel scolaire

Délibération n°2013_052 : Madame Patricia REVOIL

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Madame Patricia REVOIL, Agent mis à disposition de l'Ecole Privée a été embauchée le 1^{er} juillet 2006. Son contrat a fait l'objet de renouvellement successifs jusqu'au 31 août 2013. A ce

jour, cet agent remplit les conditions énoncées à l'article 15-II énumérées de la loi du 26 juillet 2005, de ce fait, son CDD sera transformé en CDI par avenant à compter du 1^{er} septembre 2013.

Délibération n°2013 053 : Madame Isabelle PALLADE

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Le contrat de Madame Isabelle PALLADE sera renouvelé à compter du 1^{er} septembre 2013 et jusqu'au 31 août 2014.

Délibération n°2013 054 : Financement formation « Prévention et secours civiques » - Agents service scolaire

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Afin de faire procéder aux agents du service scolaire une remise à niveau de leur formation « Prévention et secours civique », une convention sera signée avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ardèche selon les caractéristiques suivantes :

- Groupe de 7 à 12 personnes ;
- Forfait de 30 € par personne et 30 € de déplacement par jour.

Délibération n°2013 055 : Création de poste « Agent de maîtrise territorial »

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Au titre de la promotion interne, Monsieur Eric BERT, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territoriale. De ce fait, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2013 et charge Monsieur le Maire de saisir la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche pour supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Délibération n°2013_056 : Dénonciation du contrat d'assurances du personnel auprès de CIGAC

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Compte tenu que les éléments relatifs à la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe « Risques statutaires » initié par le Centre de Gestion de l'Ardèche (CDG 07) ne sont pas connus à ce jour, le Conseil Municipal demande la résiliation du contrat.

Délibération n° 2013_057 : Avenant n° 3 à la convention de remboursement des fournitures et charges de personnel du secrétariat de la mairie liées aux activités du Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Deûme (SIVD)

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

L'avenant n° 3 relatif à la convention de remboursement des fournitures et des charges de personnel du secrétariat de la Mairie liées aux activités de ce syndicat afin de prendre en compte l'augmentation d'activités périscolaires du Syndicat a été passé. Il prévoit un remboursement à hauteur de 14 000 € pour l'année 2014.

Délibération n° 2013_058 : Convention de travaux en rivières - Syndicat des 3 rivières

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Délibération n° 2013_059 : Convention de Mise à disposition de l'exercice du droit de pêche

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Dans le cadre des travaux de rivière sur les parcelles AC 153, B 563, AD 191, AD 194, AD 196, AD 197, AD 430 au lieu-dit « Les Prés du Ternay », appartenant à la commune, deux conventions seront signées avec le Syndicat des 3 rivières afin :

- d'autoriser les travaux prévus pour une durée de 5 ans par le Syndicat des 3 rivières,
- de mettre à disposition l'exercice du droit de pêche à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.M.A.).

Délibération n° 2013_060 : Convention de prestation cartographie « Emploi du feu et zone de débroussaillage » Lycée agricole de Lyon Dardilly Ecully

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Dans le cadre de la réglementation en vigueur en matière d'emploi du feu et d'obligation de débroussaillage, une convention de prestation sera signée avec le Lycée agricole de Lyon

Dardilly Ecully. En effet, un groupe d'élèves de ce lycée va travailler sur les données de notre commune afin de nous fournir une cartographie, opposable aux tiers, qui représentera les lieux concernés par l'emploi du feu et l'obligation de débroussaillage.

RAPPEL DES REGLES

Le brûlage des déchets verts, ménagers et assimilés, est interdit en tout temps dans le département de l'Ardèche, en application des dispositions du code de l'environnement et du règlement sanitaire départemental.

Dans les zones à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que des landes, garrigues et maquis y compris sur les voies traversant ces terrains :

- ✓ Du 1^{er} juillet au 30 septembre : Emploi du feu interdit.
- ✓ Du 1^{er} octobre au 30 juin : Autorisation d'emploi du feu (sauf si interruption par décision du Préfet) par les propriétaires et par les occupants du chef du propriétaire, dans les cas suivants :
 - Opérations agricoles,
 - Obligation de débroussaillage (article L-134-6 du code forestier),
 - Feux festifs (lampions à air chaud interdits).

Toutefois, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, a obtenu une dérogation du Préfet pour les communes du Bassin d'Annonay hors Annonay et Davézieux jusqu'au 31 décembre 2014. De ce fait, le brûlage des déchets verts est autorisé provisoirement sur notre commune (sauf si interruption par décision du Préfet). Cependant, le Préfet souligne que la valorisation et l'élimination des déchets verts par tout autres moyens que le feu devront être privilégiées (broyage, compostage, paillage, apport à la Déchetterie).

Délibération n° 2013 061 : Demande exceptionnelle d'utilisation de la salle polyvalente

Résultat des 10 votes : Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 10

Suite à la demande d'utilisation de la salle polyvalente n°1 de Madame Sabrina CHARTIER, en vue de donner des cours de zumba à raison d'une heure chaque mercredi du 17 Juillet 2013 au 28 Août 2013 inclus, le Conseil Municipal donne son accord pour cette utilisation exceptionnelle et fixe un tarif forfaitaire à hauteur de 60 € pour ladite période.

QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE

Le Conseil Municipal présente ses sincères condoléances à Madame Michèle VAURE, Adjointe aux affaires sociales pour le décès de son père.

Un point sur les commissions communales...

❖ Travaux / Urbanisme

- ⇒ 1 permis d'aménager pour 5 lots sis Montée de Chavannes a été accordé.

- ⇒ Extension salle polyvalente : Nous avons obtenu le permis de construire à l'appui des avis favorables pour l'accessibilité et de la commission sécurité. Cependant le rapport de contrôle technique du Cabinet Qualiconsult a rendu un avis suspensif. Une réunion est programmée entre les parties pour examiner les réserves émises et proposer des solutions.

- ⇒ Des travaux de sondage et relevés sont en cours pour le projet de salle d'activités culturelles.

- ⇒ Guichet unique : Dans le cadre du plan d'actions anti-endommagement des réseaux, le téléservice www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr est mis en place pour prévenir les accidents et incidents lors de travaux réalisés à proximité de réseaux aériens, enterrés ou subaquatiques. Les exploitants de réseaux, maîtres d'ouvrage et exécutants de travaux doivent réaliser leur déclaration de travaux (DT) ou déclaration de commencement de travaux (DICT) via ce site.

- ⇒ Une enquête publique sera prochainement mise en place pour le nouveau tableau de classement de voirie communale. Monsieur le Maire en profite pour remercier les membres de la commission urbanisme pour leur travail.

- ⇒ Suite à la réalisation de travaux sur le réseau d'eaux pluviales sis Moulin du Roy, le Conseil Général sera sollicité afin d'aménager l'interdiction de stationnement le long de la propriété de Monsieur VALLA.

⇒ Ramassage des ordures ménagères : Les conteneurs semi-enterrés seront opérationnels le Lundi 15 Juillet 2013. Il est rappelé qu'en cas de problème, les administrés doivent contacter la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, compétente pour les ordures ménagères.

Divers...

- ❖ Madame Françoise APPOLLODORUS, Conseillère Municipale précise qu'à titre personnel, elle a assisté à la réunion de prévention organisée par la Gendarmerie. Cette réunion à destination des séniors était très intéressante : rappel des règles de sécurité, importance du voisinage lorsqu'il y a des personnes isolées, escroqueries internet....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Le Maire,
Alain ARCHIER

